Dans le cadre des mesures de simplifications administratives, la DGFIP a franchi un cap !

Tous les collègues concernés par les mesures « NRP » au 1er janvier 2021 ont reçu un courrier leur annonçant qu'ils sont ALD
Mieux , ces collègues auraient discuté avec leur chef de service, ce qui , aux yeux de l'administration, a la même valeur que de remplir une fiche de vœux !

Extrait du courrier accompagnant la notification d'ALD :

Les visites des services par la cellule projet Nouveau Réseau de Proximité, accompagnée du responsable de la division des Ressources humaines et des représentants des divisions métier ont permis de vous présenter le projet pour le service qui vous concerne. Par ailleurs, vous avez été invité(e) à exprimer auprès de votre chef de service vos souhaits d'affectation à compter du 1er janvier 2021.

Dans la notification jointe au présent courrier, vous trouverez mentionnée votre nouveau service d'affectation à titre provisoire, dans l'attente en particulier de la publication au Journal officiel des décisions d'organisation relevant du ministre.

Sachant qu'au cours de ces entretiens certains agents ne se sont pas positionnés, que peut-on penser de cette procédure ?
L'UNSA a revendiqué la mise en place d'un mouvement local intermédiaire mais l'administration préfère sa méthode simplifiée :
pas de fiche de vœux, pas de mouvement local, juste une poignée de main avec son chef de service et le tour est joué !!!